

ACTIVITÉS SPORTIVES



COMMISSION DES TERRAINS

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.

Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Jeudi 02 Février 2023

Présents : M. Jean-Paul LASSAGNE (Président), MM. Jean LECELLIER, José LOPEZ.

Excusé (s) : MM. Michel CORBIERE, Benjamin STORCK

Mairie à CDTIS


La Tour d'Aigues : Demande de renseignements pour la clôture du stade Greff

CRTIS à CDTIS

Demande de l'avancée des travaux du stade de Lagnes pour dossier FAFA

 secretariat@grandvaucluse.fff.fr

 Clos des Bastides - Chemin de Bel Air - 84140 Montfavet

 04.90.80.63.00

grandvaucluse.fff.fr